

**Irène Théry, *Des humains comme les autres. Bioéthique, anonymat et genre du don***

**Mathieu Azcue**



**Irène Théry, *Des humains comme les autres. Bioéthique, anonymat et genre du don*, EHESS, coll. « Cas de figure », 2010.**

***Texte intégral***

[Signaler ce document](#)

<http://lectures.revues.org/1309>

1—L’objectif de l’ouvrage d’Irène THERY est de mettre en question l’Assistance Médicale à la Procréation (AMP) avec tiers donneur et de recontextualiser le débat français dans une dynamique internationale. Pour ce faire, l’auteure pose une question essentielle à ses yeux : l’anonymat du don de gamètes. Car pour Irène THERY, « selon qu’on maintient ou qu’on met en cause la règle actuelle d’anonymat des dons, l’AMP change de sens et toutes les autres questions se posent différemment » (p15). L’hypothèse principale de l’ouvrage pose non pas une mais deux façons de considérer la signification sociale de l’AMP avec tiers donneur. Une perspective thérapeutique, l’AMP comme traitement d’une stérilité selon un modèle « ni vu ni connu » de remplacement de gamètes dysfonctionnelles. A l’opposé un modèle « responsabilité » qui instaure une clarification et une reconnaissance du don, « en réalité elle [l’AMP] n’a jamais été un traitement et n’a jamais guéri une personne stérile » (p. 17).

2—La première partie de ce travail nous présente un historique de l’AMP avec tiers donneur, recontextualise la levée de l’anonymat des dons de sperme en Europe et nous propose de passer d’une logique du «ou » au «et». En substance, et en s’appuyant sur la théorie maussienne du don, « c’est justement faute de distinguer entre l’engendrement et la procréation que le

récit rénové ne sait pas où placer le donneur et le renvoi dans l'inanité pour préserver le parent. Il s'enferme autrement dit dans une logique du « ou » au lieu de se munir d'une logique du « et » (p 129). Le don de sperme est anonymisé, transformé en médicaments (les paillettes) et sera utilisé en un autre lieu, celui du cabinet médical, comme un médicament et ce, en effaçant tant le don que le donneur. Grâce à la magie biomédicale (ILLICH, 1975), le mari stérile est devenu fertile, le tout encadré par un ensemble de lois. Le don de sperme est calqué sur le don de sang, anonyme et gratuit, malgré une différence notable de signification, on ne fait pas un enfant avec du sang...

3—La deuxième partie aborde le fond de la question. Que fait-on de la parenté ? L'AMP avec tiers donneur anonymisé vise à calquer les couples demandeurs sur un modèle « naturel ». « Un tel refoulement du corps et de la procréation [...] témoigne du trouble profond des repères que suscite l'engendrement où l'un procrée et l'autre pas, comme s'il fallait absolument effacer le scandale conceptuel de cette alliances des opposés soit en prétendant qu'ils procréent physiquement ensemble ( modèle « ni vu ni connu » classique), soit en imaginant qu'ils procréent psychiquement ensemble ( modèle « ni vu ni connu rénové ») (p155). La question de l'AMP avec tiers donneur telle qu'elle a été débattue entre 2008 et 2010 dans le cadre de la révision des loi de bioéthique fait fi des questions de pluriparentalité et de genre. Quant à comprendre le pourquoi de la demande des associations d'enfants issus d'AMP avec tiers donneur, pour Irene THERY « c'est du côté de l'identité narrative qu'il faut se tourner si l'on veut saisir le sens des revendications actuelles à un droit d'accès aux origines » (p210).

4—Enfin, la dernière partie de l'ouvrage revient d'une part sur la psychologisation du discours des associations de demande de levée de l'anonymat. Durant les débats, il a été effectivement plus facile de dénier la parole à ces enfants nés du don en expliquant qu'ils avaient des problèmes psychologiques personnels et par là même disqualifier leurs paroles. Au contraire, « on peut sans grand risque de se tromper, penser qu'un jour notre droit bioéthique reconnaîtra que les jeunes gens qui revendiquaient l'accès à leurs origines ne réclamaient rien d'autre que d'être traités comme des humains comme les autres » (p248). L'ouvrage s'achève sur la question homoparentale, car dans toute discussion passionnée et passionnelle (comme ce fut le cas sur la révision des lois de bioéthique), il faut trouver un bouc émissaire. Les psychanalystes et autres personnalités politiques se basant sur la loi de mère Nature ont en effet dénié purement et simplement le droit à ces

familles d'exister pour les mêmes raisons qu'ils rejetaient la levée de l'anonymat des dons de sperme.

5—En conclusion, l'auteure note que le débat est resté purement franco-français. La biomédecine s'arque boute à l'idée même de penser sortir d'un modèle thérapeutique en AMP. La négation du donneur est la conséquence même de la possibilité de ce modèle « ni vu ni connu ». Au-delà, à l'heure du démariage et de la pluriparentalité, « le trouble dans la filiation renvoie à un autre trouble plus secret, celui de nos représentations de l'engendrement lui-même » (p296). On pourra regretter à la lecture de ce remarquable travail qu'il n'aille pas encore plus loin et l'on se demande finalement quelle place donner à l'Homme au cœur d'un système technique ( ELLUL, 1977).

### ***Pour citer cet article***

#### **Référence électronique**

**Mathieu Azcue**, « Irène Théry, *Des humains comme les autres. Bioéthique, anonymat et genre du don* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2011, mis en ligne le 11 mars 2011, consulté le 07 septembre 2011. URL : <http://lectures.revues.org/1309>